



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 26 août 2025

Objet : Question parlementaire n° 2768 du 12 août 2025 de Monsieur le Député Marc Goergen concernant « Risques liés aux airbags Takata et mesures préventives au Luxembourg ».

Madame la Ministre,

En date du 12 août 2025, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe du Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme et de la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Marc Goergen.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Mobilité et des Travaux
publics

(s.) Yuriko Backes